

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 20 décembre 2021 à 20h00 dans la salle communautaire de la Coop Solidarité Hemmingford et région, au 476 rue Frontière a Hemmingford. Le public est invité à assister.

Sont présents les conseillers : Richmond Viau poste mno.1, Deborah Beattie poste no.2, Maude St-Hilaire poste no.3, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5 et Pierre Mineau poste no.6, tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

Le maire mentionne à l'effet que tous les membres du conseil ont bien reçu l'ordre du jour et l'avis de convocation.

2021-12-192 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

1. Ordre du jour
2. Budget 2022
3. Programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024
4. Période de questions
5. Clôture

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que ci-haut décrit.

2021-12-193 ADOPTION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT QUE les études du comité des finances et de tous les membres du conseil, des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le budget équilibré pour l'exercice financier 2022 tel que déposé. Celui-ci indique :

Aux fins de la préparation du budget 2022, le taux de taxation pour le secteur agricole et forestier sera de 0.30\$/100\$ d'évaluation, et tout autre secteur, le taux sera de 0,45/100\$ d'évaluation.

Une tarification pour les déchets est estimée à 185 \$ par ménage résidentiel, ainsi qu'une tarification de 62.25 \$ par porte, pour le service de collecte des matières recyclables.

REVENUS	2022
Taxation générale	1 803 162,00 \$
Taxe d'ordures	163 910,00 \$
Taxe recyclage	56 025,00 \$
Païement tenant lieu de taxes	2 000,00 \$
Services donnés aux autres organismes municipaux	126 006,00 \$
Services rendus	10 730,00 \$
Autres revenus	566 434,94 \$
Transferts conditionnels	389 250,00 \$

REVENUS TOTAUX 3 117 517,94 \$

DÉPENSES	2022
Administration générale	487 519,00 \$
Sécurité publique	534 919,00 \$
Réseau routier	622 163,51 \$
Hygiène du milieu	233 429,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	184 027,00 \$
Loisirs et culture	406 384,68 \$
Immobilisations	649 075,75 \$

DÉPENSES TOTALES 3 117 517,94 \$

2021-12-194 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

ATTENDU QUE l'article 956 du Code municipal prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
 APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
 ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour les années, 2022, 2023 et 2024 ;

DE DISTRIBUER un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire du Canton de Hemmingford, comme le permet l'article 957 du Code municipal.

PROJETS	2022	2023	2024	FINANCEMENT
Chemin Napper 2,20 KM	230 000\$			Fonds général Prévue pour immobilisation voirie
Chemin James Fisher : travaux majeurs sur 4,75 km une couche de finition sur 1,5 km.		630 000\$		Fonds général Prévue pour immobilisation voirie
Chemin Quest 3,20 km			325 000\$	Fonds général Prévue pour immobilisation voirie

QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen s'informe au maire pour les dépenses liées à l'administration.

2021-12-195 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

QUE la présente séance soit levée à 20h15

 Lucien Bouchard
 Maire

 Sylvie Dubuc
 Directrice générale et sec-trés

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.